

Mot de la présidente

Un jour, pas si lointain, lorsque je laisserai la présidence, je partirai avec le sentiment du devoir accompli. Personnellement, je peux dire avec fierté tout ce qui a pu être réalisé au cours de mes mandats autant dans les relations de travail que dans la prévention de la santé et la sécurité. Beaucoup de travail dans l'ombre, des heures de recherches, de lectures, de rencontres, de formations reçues et offertes, de transmission de mes connaissances et champs d'expertise qui ont pu mettre à profit l'avancement de plusieurs dossiers. La collaboration est un élément important dans ce poste stratégique.

En tout temps, j'ai bâti ma crédibilité et ma transparence sur les lois qui nous entourent, sur la convention collective, sur les apprentissages acquis. Impossible de plaire à tout le monde, loin de là mon intention d'ailleurs, je sais pertinemment que mon rôle, parfois ingrat, a pu décevoir et même rendre en colère certaines personnes qui n'ont pas obtenu ce qu'elles désiraient comme réponse à leurs demandes ou leurs attentes. Par ailleurs, mes valeurs d'équité, de justice, de disponibilité, d'écoute, d'entraide, d'honnêteté ont toujours pris le dessus pour mettre en priorité les membres dans leur accompagnement et leur besoin de soutien. Parfois, les réponses n'étaient pas celles que vous auriez aimé entendre, par contre, elles reflétaient ce qui devait ou non être appliqué.

Notre syndicat est souvent mis sur un piédestal ou donné en exemple de par notre rigueur, nos analyses de dossiers et nos outils / formations / conférences / activités développés au fil des 10 dernières années. Nous sommes régulièrement sollicités par d'autres syndicats en éducation pour partager et échanger avec eux notre expertise et nos façons de faire, cela représente une belle fierté, qui j'espère continuera de se propager avec la relève que nous formons présentement. Il en revient à chacun d'entre vous, membres du syndicat, de vous informer, vous impliquer, maintenir votre curiosité de connaître vos droits et conditions de travail pour que TOUS ensemble ayons à cœur des milieux de travail à la hauteur de vos attentes. Ce sont tous les corps d'emplois, malgré leurs réalités et besoins différents, qui font la force de notre syndicat!

Comme on dit dans le jargon « Nul ne peut ignorer la loi », il en revient à chacun d'entre nous de se tenir au courant de ce qui se passe, de se responsabiliser et d'avancer pour faire évoluer les choses. Solidarité!

Isabelle Larouche, présidente



En raison de l'absence maladie de Gino Provencher, Karl Campeau agira à titre de président d'élection. Le document a été modifié, il se trouve sur notre site Web.

Informations importantes

- ✓ 1^{er} au 8 novembre : période de mise en candidature poste secrétaire générale et vérificateur comité surveillance, intérim 2 ans
- ✓ 8 novembre: **date limite** pour les inscriptions de l'étoile montante masculine, activité Journée homme
- ✓ 19 novembre : Journée québécoise pour la santé et le bien-être des hommes
- ✓ 22 novembre : Assemblée générale extraordinaire en Zoom, convocation à venir



Convention collective et négociation

Suite à une rencontre du Secteur scolaire ayant eu lieu du 20 au 22 octobre, nous avons appris que la partie patronale de négociation n'a pas encore arrimé les textes de la table centrale et de la table sectorielle retardant ainsi la signature de la convention collective. Il ne sert donc à rien de blâmer votre syndicat local ou encore la CSN puisque sans textes, il est difficile d'approuver que ce qui a été entériné comme entente de principe par les assemblées reflètent bien ce qui sera signé comme convention collective. Nous comprenons toutefois votre grogne puisque nous partageons les mêmes sentiments de frustration face à la mauvaise foi du gouvernement...encore une fois !

La rétroaction des montants négociés se fera à la signature seulement, dès que nous aurons des développements, nous vous les ferons savoir. Surveillez notre page Facebook !

Dans un autre ordre d'idée, c'est à l'automne 2022, plus précisément le 30 octobre que nous devons déposer notre cahier de demandes puisque nous repartirons vers un autre round de négociation (entente de principe convention de 3 ans qui sera échue le 31 mars 2023). Vous serez donc mis à contribution d'ici peu pour que nous puissions recueillir vos demandes pour mettre en branle le processus de négociation et de la mobilisation à venir. Comme nous avons dû épurer plusieurs demandes pour le blitz final de la négociation 2020-2023, nous avons décidé en secteur scolaire de reprendre une partie de ces demandes en nous permettant d'en ajouter d'autres. Dès que nous aurons en main le document qui nous servira de base, nous solliciterons vos idées et vos intérêts.

Espérons que la pandémie sera loin dernière nous pour occuper davantage le terrain lors de notre mobilisation, en fait VOTRE mobilisation, car votre voix et vos actions détermineront la hauteur de la négociation !

Isabelle Larouche, présidente

La notion et le besoin de se rassembler

Tous les contacts humains avec les autres, face à face, mis sur pause depuis quelques mois ont été redéfinis. Les gens autour de nous ont pris une autre signification.

L'identité peut être comprise comme une dynamique évolutive par laquelle l'acteur social, individuel ou collectif donne sens à son être. Il le fait en reliant à travers le passé, le présent et dans son futur les éléments qui le concernent et qui peuvent être de l'ordre des valeurs personnelles, sociales et des projets aussi bien spontanés que des réalités concrètes.

Les besoins naturels de se rassembler... de voir... d'entendre... de toucher... sont associés à la joie de vivre, de rire, d'aimer, de se reconforter. Ces petits plaisirs que procurent les échanges affectifs font en sorte d'enrichir qui nous sommes et font partie des valeurs humaines.

L'optimisme est toujours la valeur la plus forte, une magie qui s'installe. L'euphorie que l'on ressent aux contacts de voir des gens qui nous font du bien est important et sain pour le développement psychique comme physique de chaque être humain.

Après tout... le bonheur vient en donnant et en recevant pour viser l'atteinte de notre équilibre. Au bout du compte, pour toute forme de vie, le fait d'être avec un autre donne un sens à la richesse du contact social et expérientiel.

Un courriel ne vaudra jamais le sourire d'un ami, d'un client. Une conversation téléphonique ou en vidéo ne remplacera en aucun moment la chaleur humaine.

Donc nourrissez votre quotidien de contacts, de joie, de réconfort, d'euphorie, d'extase et vivez pleinement. Les humains et même les animaux de compagnie nous procurent ces bénéfiques. Allez à l'extérieur, le massage, le yoga vous apporteront aussi cet état de bien-être en vous.

Diane Lavoie, vice-présidente service de garde



Demande de perfectionnement

La demande pour obtenir un remboursement pour un perfectionnement peut sembler difficile. Je vais essayer de vous aider dans ces quelques lignes.

La première chose à faire est de trouver la formation qui va vous apporter de nouvelles connaissances dans votre corps d'emploi. Ensuite allez sur l'Intranet du Centre de services scolaire des Découvreurs et suivez le chemin suivant :

Ressources humaines / Accueil intégration et développement des compétences / Perfectionnement et comités / Formulaires

Vous devrez compléter ce formulaire:

<https://csdddemo.sharepoint.com/:b:/r/sites/Ressourceshumaines/Documents%20partages/D%C3%A9veloppement%20des%20comp%C3%A9tences/Formulaires/Soutien%20-%20Demande%20de%20perfectionnement.pdf?csf=1&web=1&e=UaBWS2>

Votre direction doit le signer et vous devez joindre le dépliant de la formation ou une capture d'écran de la page d'accueil du site internet. Une fois complété, envoyez le tout à Mme Karine Roy aux Services des Ressources humaines. Vous aurez par la suite une réponse d'acceptation ou de refus.

Si c'est accepté, lorsque la formation est terminée et que c'est un cours au Cégep ou à l'Université, vous refaites le même chemin, mais vous cliquez sur le formulaire *Soutien demande de remboursement de frais de scolarité*. Vous devez compléter ce formulaire :

<https://csdddemo.sharepoint.com/:b:/r/sites/Ressourceshumaines/Documents%20partages/D%C3%A9veloppement%20des%20comp%C3%A9tences/Formulaires/Soutien%20-%20Demande%20de%20remboursement%20frais%20scolarit%C3%A9.pdf?csf=1&web=1&e=GjPlak>

Votre direction doit le signer, vous devez joindre votre relevé de notes et envoyer le tout à Mme Karine Roy. Les frais de scolarité sont remboursés sous réserve qu'il reste des fonds au budget de perfectionnement en juin de l'année fiscale.

Si c'est accepté, et que ce n'est pas un cours pour le Cégep ou l'Université, lorsque la formation est terminée, vous allez suivre le chemin suivant :

Finances et transport / Formulaire pour les employés / Formulaire remboursement frais de fonction

Le formulaire à compléter est le suivant, en indiquant le montant de la formation dans la section autres dépenses. Votre direction doit le signer et l'envoyer à Mme Karine Roy:

https://csdddemo.sharepoint.com/:x:/r/sites/Ressourcesfinancieres/_layouts/15/Doc.aspx?sourcedoc=%7BBC52F51C-4A6A-45E4-9F8F-82DE7BE3F946%7D&file=Formulaire%20Remboursement%20frais%20de%20fonction.xlsx&action=default&mobileRedirect=true

Dans les deux cas, il faut envoyer le deuxième formulaire au plus tard le 15 juin de l'année en cours. Vous pouvez être remboursé le montant de votre formation ou jusqu'à un montant maximal de 400 \$ s'il reste des fonds au budget de perfectionnement. Vous pouvez faire une seule demande par année.

J'espère que cette démarche à suivre facilitera vos futures demandes de perfectionnement. N'hésitez pas à me contacter, je demeure disponible pour répondre à vos questions!

*Votre VP adaptation scolaire
Julie Emond*



Important

Modification d'horaire

Oui, modifier l'horaire de travail est possible, mais pas n'importe comment, il y a des procédures à respecter. Quand on travaille en service direct auprès des élèves (SDG, adaptation scolaire entre autres) l'horaire ne peut être modifié sauf pour raison personnelle. Se référer à la clause 8-2.06 : prendre soin d'un enfant de moins de 12 ans ou pour études, et ce, pour l'année complète avec entente avec son supérieur immédiat. Assurez-vous d'avoir une preuve courriel, cela évite les malentendus.

Les clauses 8-2.07 à 8-2.10 prévoient également un processus bien établi pour des modifications à l'horaire de travail, souvent plus utilisé pour le secteur général. Si vous êtes un employé du secteur manuel et que désirez apporter des modifications à votre horaire, assurez-vous avant de procéder à des changements d'obtenir l'accord de votre gestionnaire. Il faut aussi tenir compte de la Loi sur les normes du travail qui prévoit un minimum de 30 minutes pour les repas et nos adaptations locales de pauses après 2 h 30 de travail (clause 8-2.05). Tout changement devrait se faire par écrit entre les parties concernées, encore une fois pour éviter une mésentente.

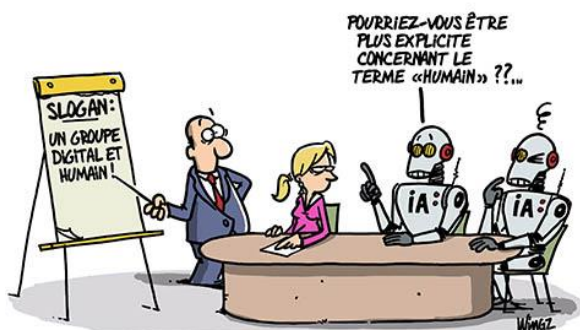
Dans les arrangements locaux, clause 8-2.10, il est prévu que pour la période du 25 juin jusqu'à la date d'entrée des élèves, le concierge de nuit au primaire transpose son horaire de jour.

Avant toute modification, nous vous invitons fortement à consulter votre syndicat pour vous assurer de la conformité.

IMPORTANT : TOUJOURS CONSULTER SON SUPÉRIEUR ET GARDER LA PREUVE ÉCRITE DE TOUTE DEMANDE DE MODIFICATION. TOUTE MODIFICATION SANS L'AUTORISATION DE VOTRE SUPÉRIEUR IMMÉDIAT POURRAIT ENTRAÎNER DES MESURES DISCIPLINAIRES.

Patrick Chartier, vice-président secteur général

En éducation, nous travaillons avec des humains!



Journée de l'homme, activité L'étoile montante!

Par courriel, entre le 13 octobre et le 8 novembre 2021, faites-nous parvenir un petit mot explicatif décrivant pourquoi cet homme du personnel de soutien se démarque dans votre milieu de travail.

Tout le monde peut nommer 1 homme qui représente « l'étoile montante ». Il y aura un maximum de 2 hommes par milieu de travail, des tirages pourraient avoir lieu dans les milieux où il y aurait trop de candidatures. Notre objectif est d'avoir au moins un homme par milieu. Qui est votre étoile montante?



**Syndicat du Personnel De Soutien
Scolaire Des Découvreurs (CSA)**

Téléphone : 418 653-5965

Télécopieur : 418 653-6545

syndicat@spssdd.com

www.spssdd.com

<https://www.facebook.com/spssdd.spssdd>